



Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 28/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mai 2026 à 17 heures 00

Question n°6

Désignation du représentant du CCAS dans les Groupements de Coopération Sociale (GCS)

Le Conseil d'Administration, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /
Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARCO /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur José GOMES / Monsieur
Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Bertrand MÉNIER /
Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS /
Madame Sylvie WANLIN

Était absent :

Monsieur Gérard MARION

REÇU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260520-D00201210-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Suite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, il convient de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale des deux groupements de coopération dont le CCAS est membre.

1. Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Un chez soi d'abord Besançon »

Un Chez Soi d'Abord (UCSA) est la traduction française d'un projet scandinave et nord-américain « Housing First », posant l'accès direct à un logement comme un droit fondamental, en alternative aux solutions d'hébergement et dispositifs de prise en charge classiques.

Les premières expérimentations ont été menées sur le territoire français dans les années 2010 à Marseille, Lille, Toulouse et Paris. Dans le cadre d'une réponse à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté en 2018, le site bisontin « Un chez soi Besançon » a été autorisé en mai 2019, à titre expérimental, pour 20 places. A compter de mars 2021, le dispositif a été progressivement élargi pour atteindre 55 places en 2022. Depuis 2025, il dispose de 30 places spécifiques pour un public de jeunes majeurs de 18 à 22 ans. Il s'adresse aux personnes sans logement fixe ou mal logées, souffrant de troubles psychiques sévères et avec des besoins d'accompagnement (social et médical) élevés.

Le dispositif est administré par un groupement de coopération sociale et médico-sociale, créé pour l'occasion et à vocation unique, associant 5 partenaires à part égale, reconnu chacun dans son domaine de compétence :

- Le centre hospitalier spécialisé de Novillars, pour la thématique santé mentale,
- L'association Julienne Javel, centrée sur l'insertion et l'accompagnement des personnes en difficulté (agrément d'ingénierie sociale, technique et financière),
- L'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADDSEA), et plus spécifiquement le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) Soléa, centré sur la réduction des risques,
- SOLIHA AIS Doubs, agence immobilière à vocation sociale (agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale),
- Le CCAS de Besançon.

Chacune de ces structures possède un représentant au sein de l'Assemblée Générale du « chez soi », instance de décision du groupement de droit public. Les 2 administrateurs du groupement sont élus parmi ces 5 membres permanents.

Suite au renouvellement des membres élus du Conseil d'Administration, il convient de désigner à nouveau les représentants du CCAS au sein de cette instance (titulaire et suppléant).

2. Groupement de coopération sociale du Doubs « GCS25 »

Le Groupement de Coopération Sociale du Doubs « GCS 25 » regroupe 14 associations (ADDSEA, ADOMA, Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, association d'Accueil Résidentiel d'Insertion et d'Accompagnement [ARIAL], Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de Nord Franche-Comté [ASEA NFC], Boutique Jeanne Antide, Gare BTT, Julienne Javel, Maison Accueil de la Prairie, Service Entraide Protestante, Solidarités Femmes, SOLIHA, Travail et vie, Union Départementale des Associations Familiales [UDAF]), 5 CCAS (Baume-les-Dames, Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Valdahon), ainsi que l'UDCCAS. Ce groupement a pour objet :

- De porter le Service Intégré Accueil Orientation (SIAO) départemental, sous réserve des moyens financiers qui lui sont alloués et que ces moyens n'affectent pas les actions d'hébergement et de logement des membres du groupement,
- De concourir à la veille sociale, à la prévention, à la promotion, à l'accompagnement, à l'accès et au maintien dans un logement pérenne,
- De faire des propositions pour la réalisation d'actions plurielles, coordonnées et décloisonnées au service des populations les moins incluses,
- De privilégier la dynamique de réseau pour interpeller les décideurs,
- De favoriser, sur chaque territoire, une logique de parcours de « la rue au logement », en mettant en cohérence et en synergie l'ensemble des réponses « accueil », « hébergement » et « logement accompagné ».

Il convient de désigner un représentant du CCAS au sein de ce groupement, ainsi qu'un suppléant.

Les CCAS présents au sein du GCS sont représentés par le Président, le Vice-président ou le Vice-président délégué du CCAS, membres élus.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Désignent le Vice-président, en tant que représentant titulaire du CCAS, au sein du GCSMS « Un chez soi d'abord Besançon »,

✓ Désignent la Vice-présidente déléguée, en tant que représentante titulaire du CCAS, et la Directrice des Solidarités, en tant que suppléante, au sein du GCS25.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Ludovic FAGAUT